

Agressions à l'encontre de personnes originaires de pays d'Afrique subsaharienne : que font les autorités marocaines contre les agressions racistes ?

16 août 2010 | Deux personnes gratuitement agressées le 1er jour du Ramadan, un mois normalement de solidarité et de tolérance

Dans un quartier périphérique de Rabat, dans la journée du jeudi 12 août 2010, un demandeur d'asile et un réfugié auprès du HCR*, tous deux originaires de pays d'Afrique subsaharienne, ont été gratuitement agressés. C., demandeur d'asile, était allé voir son ancien bailleur pour récupérer 200 dirhams qui lui étaient dus. Après s'être expliqué, la situation a très vite dégénéré, de nombreuses insultes racistes ont été proférées et C. a dû fuir précipitamment les lieux. Rattrapé dans la rue, l'un des fils du bailleur armé d'une barre de fer lui a asséné, par surprise, un coup derrière la tête et un autre coup au bras alors qu'il était à terre, sonné par le premier choc. Il a été sauvé par des passants qui ont réussi à stopper l'agresseur. Cela lui a valu un traumatisme crânien d'après le certificat médico-légal qui lui a été remis par l'hôpital de Souissi.

A., réfugié, a également été frappé violemment à la tête alors qu'il passait juste devant l'immeuble pour rejoindre son ami,

C., qui venait d'être agressé. Inconscient, A. a été transporté à l'hôpital. Le certificat médico-légal statue d'un traumatisme crânien avec plaie du scalpe cutané et d'une incapacité temporaire de 35 jours. D'après un témoin, l'agresseur était aussi l'un des fils de l'ancien bailleur de C.

Deux autres personnes ont été témoins de la scène et ont pu confirmer ces dires. L'une d'entre elle a également été attaquée par 7 à 8 personnes, toutes membres ou proches de la même famille, armées de couteaux, machettes et autres objets en bas de l'immeuble alors qu'elle essayait à son tour de fuir.

De nombreux cas similaires ont été rapportés au GADEM, notamment, celui de A. réfugié statutaire insulté et agressé en mars 2009 dans la rue par trois personnes, intimidé par la suite par la famille de l'agresseur et n'ayant vu aucune suite donnée à sa plainte déposée il y a maintenant plus d'un an.

Depuis 2006, le GADEM a enregistré les témoignages de plusieurs personnes qui se sont faites agresser sans que la possibilité d'être protégées par la loi ne leur soit offerte, en raison de leur statut juridique ou du simple fait du non enregistrement de leurs plaintes par les autorités compétentes (police et gendarmerie).

Le GADEM déplore ces agressions gratuites et répétitives, s'interroge sur la motivation de telles violences et interpelle les autorités marocaines afin que les plaintes soient entendues et prises en compte et que les victimes

puissent accéder de manière effective à la justice et puissent bénéficier de l'assistance juridique.

Le GADEM demande que les victimes de tels actes puissent être protégés et que leurs dossiers soient instruits et que toutes les garanties légales soient mises en œuvre pour qu'ils bénéficient d'un procès équitable.

Le GADEM tient aussi à interpeler le gouvernement du Royaume du Maroc et les autorités marocaines pour que des mesures soient prises afin d'assurer la protection des personnes en migration présentes sur le territoire marocain et en respect des engagements internationaux pris par le Maroc.

Enfin, le GADEM tient à rappeler que le lundi 16 et mardi 17 août, le Maroc a présenté ses 17ème et 18ème rapports devant le comité pour l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales (CERD) des Nations unies à Genève**, rapports dans lesquels le gouvernement du Maroc ne met en avant aucun problème de racisme similaire et de cas d'agressions répétitives à l'encontre des personnes en migration présentes sur son territoire. Le GADEM a d'ailleurs écrit une note à l'intention du CERD dans laquelle l'association fait état de ces problèmes et apporte des éléments qui lui paraissent essentiels dans le cadre de l'examen de l'application par le Maroc de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Note disponible en français et anglais sur :
<http://www.jsf-jwb-migrants.org/ind...>

Contact : gademm@gmail.com

*Haut Commissariat aux Réfugiés
**<http://www2.ohchr.org/french/bodies...>